



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Argo Wiggins

Question orale n° 110

Texte de la question

M. Guy Drut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le plan de restructuration de l'usine Sainte-Marie du groupe papetier européen Arjo Wiggins, située à Boissy-le-Chatel en Seine-et-Marne. Après l'annonce du siège londonien d'arrêter la production du papier couché dans cette usine, ce sont, avec les autres sous-traitants, plus de 217 salariés qui sont touchés. La persistance de la crise dans le secteur du papier et la concurrence redoutable des Scandinaves semblent être à l'origine de cette décision. Toutefois, l'expertise économique récemment menée a démontré qu'un projet industriel pouvait être viable à moyen terme, même si le marché de ces produits ne peut actuellement faire l'objet de sérieux développements industriels. Le département de Seine-et-Marne comptant déjà près de 55000 demandeurs d'emplois, il est de l'intérêt de tous de rechercher des solutions. Aussi, il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que les 167 suppressions d'emplois prévues par ce plan ne soit pas autant de licenciements et, au contraire, pour favoriser le reclassement. Il lui demande donc, en particulier, d'examiner favorablement la possibilité d'accorder le bénéfice des aides du FNE à la dizaine de salariés de l'usine voisine de Crevecoeur, appartenant au même groupe, ce qui permettrait, en y transférant autant de salariés de Boissy-le-Chatel, de réduire le nombre des licenciements.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 110

Rubrique : Papier et carton

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1196

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1328

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993